



Droit bancaire suite à séparation

Par Angeval

Bonjour,

C'est une histoire ancienne qui me rattrape ou plutôt qui m'embête depuis qqs années, je vais essayer d'être claire dans mes explications pour que vous compreniez la situation.

En 2001 je vis maritalement avec mon ami, nous avons un projet de construction de maison en bois, nous faisons un prêt ensemble. Le projet est un peu atypique puisque mon ami étant dans la charpente / menuiserie veut la construire lui même. Nous démarrons les fondations donc nous débloquons la somme correspondante à la banque et ensuite nous débloquons aussi la somme pour acheter du bois, le projet avance doucement... car beaucoup de préparation.

2004 nous rencontrons un problème au sein de notre couple (il me trompe) je décide de partir.

Le projet de construction en est toujours aux fondations et le bois est en cours de préparation.

Nous nous séparons "en bon terme" et il décide de continuer le projet, je lui revend alors le terrain qui m'appartient (terrain de famille) le terrain est un terrain de 30 ares (la totalité n'est pas constructible : je lui cède à ce moment là à 3050 ?) et nous allons à la banque pour régulariser la situation (annuler le compte joint, me sortir du prêt...)

La banquière à l'époque est ma cousine, je lui fait donc entièrement confiance pour que tout soit en ordre. Il s'avère (je l'apprendrai 10 ans plus tard !) que la désolidarisation n'a pas été faite et par conséquent je suis toujours co-emprunteur.

En 2014 je reçois un recommandé de la banque me demandant de régler les 3 mensualités qui n'avaient pas été réglées ! J'appelle mon ex qui me dit qu'il est un peu en difficulté à ce moment là mais que la banque ne veut pas lui faire un différé au niveau de son prêt.

A partir de ce moment là tout va se compliquer, moi je suis persuadée que je n'ai plus rien à voir avec ce prêt, la banque n'arrête pas de me harceler, je suis inscrite au fichier des incidents de paiement... Mon ex lui, demande un plan de surendettement, il obtient un moratoire de 24 mois pour régler, pendant ce temps la banque ne peut rien lui demander donc se retourne contre moi !!

A ce moment j'arrive à discuter avec mon ex et lui demande de vendre le terrain pour solder la dette, je ne vois pas d'autre solution ! Il accepte mais c'est moi qui doit le mettre en vente et chercher un client. Je trouve un client intéressé mais comme je ne suis plus propriétaire je ne peux pas tout maîtriser, les rapports se compliquent avec mon ex il finit quand même par vendre mais je n'ai pas connaissance du montant (entre temps la totalité du terrain est passée constructible donc même si pour la région le terrain n'est pas très cher la vente doit pouvoir couvrir la dette qui est d'environ 48 000 ?)

La vente se fait sans que je n'aie aucune information ni de la banque ni de mon ex en 2015. Je pense alors que tout est régularisée et suis à nouveau sereine.

Sauf que en juillet 2018 je reçois à nouveau un recommandé de la banque qui me demande à nouveau de payer les 4 800 ? de retard, après interrogation de cette dernière elle me dit ne rien pouvoir me dire si ce n'est qu'il reste un capital de 8 000 ?. La banque me dit aussi que si je ne paie pas elle va me faire des retenues sur salaires !

Alors pour l'instant je paie des mensualités, je ne sais pas ce que je peux faire d'autre (recours)

Je n'ai plus de contact avec mon ex qui m'a même menacée parce que je me suis permise d'alerter ses parents pour qu'ils l'aident.

Beaucoup d'interrogations aujourd'hui pour lesquelles j'ai besoin d'une expertise juridique ?

Merci pour votre aide et vos conseils

Cordialement,